

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1641

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'eau sous pression à l'OMC

La menace d'une marchandisation de l'eau, avec celle de l'enseignement, mobilise les altermondialistes hostiles aux négociations de l'Accord général sur les services (AGCS). La Suisse s'est d'emblée retirée du débat. Et laisse les pays de la sécheresse face à leurs problèmes.

La distribution et le traitement de l'eau figurent à l'ordre du jour des négociations sur la libéralisation mondiale des services. Cette constatation sonne étrangement en Suisse. L'eau appartient aux communes et sa distribution est considérée comme un service public par excellence. Il en va tout autrement chez les grands voisins qui nous entourent. En France, comme en Allemagne, de puissantes entreprises se sont spécialisées dans la distribution de l'eau. Elles ambitionnent d'exporter plus largement leur savoir-faire et leurs affaires à la faveur de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services). L'Union européenne a relayé les intérêts de ses multinationales. Elle a demandé à la Suisse d'ouvrir la distribution de l'eau à la concurrence étrangère. Berne a refusé pour d'évidentes raisons. Parce qu'aucune entreprise privée suisse n'ambitionne de conquérir une part du marché de l'eau, parce que le système helvétique fonctionne et que l'on voit mal quels seraient les avantages d'une mise en concurrence de ce service et, surtout, parce que les

communes se sentiraient menacées dans leur patrimoine.

Le Conseil fédéral a pris l'engagement public de ne pas négocier sur l'eau. A moins de considérer que les hommes politiques sont «tous pourris», nous devons prendre acte. D'aucuns craignent que le Conseil fédéral sera contraint de changer d'avis sous la pression de l'Union européenne. On peut toujours se faire peur. Mais l'objet n'est pas prioritaire pour Bruxelles et les négociateurs suisses ne sont pas nés de la dernière pluie. Ils sont d'ailleurs étroitement contrôlés de l'intérieur par les communes et leurs multiples relais politiques ou, en dernier recours, par la voie référendaire.

La Suisse s'extrait donc de la gestion mondiale de l'eau. Il en va autrement pour les pays de la sécheresse qui pourraient rechercher l'aide des multinationales avec tous les risques que cela comporte. L'eau, devenue une simple marchandise, pourrait devenir inaccessible aux plus pauvres. Le débat est planétaire. La Suisse ne devrait pas se contenter d'en rester spectatrice (cf. article en page 2). *at*

Sommaire

Les services publics devraient exporter leurs compétences.

page 2

Les refus de Schengen/Dublin et de l'extension à l'Est de la libre circulation menaceraient les relations diplomatiques avec l'UE.

page 4

La CCT du bois se négocie sans Unia.

page 5

Forum: Tarmed un an après.

page 6

Les fonderies de Choindez et Delémont résistent à l'éclatement de Von Roll.

page 8

Budget

Les propositions d'économies font l'impasse sur leurs effets concrets. Elles semblent relever du simple arbitraire ou trahir les préférences idéologiques de leurs auteurs, entraînés dans une surenchère aveugle.

Édito en page 3